

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**PROCES-VERBAL N° 5-2023
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN - 19 H 00**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Coraline RIVAT

ABSENT : Dominique PALIARD

ELECTIONS SENATORIALES 2023

Le Conseil Municipal, à l'exception d'une élue ressortissante d'un autre Etat membre de l'Union européenne autre que la France, convoqué par décret n° 2023-257 du 26 avril 2023, s'est réuni le 9 juin 2023 à 19 h 00 afin de désigner les délégués et suppléants qui seront chargés d'élire les sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2023.

Mise en place du bureau électoral

Le bureau électoral, présidé par le Maire, comprend :

- le secrétaire : Madame Chantal GUETAZ ;

- les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
Madame Marie FEUVRIER et Monsieur Yves JAYET ;

- les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin
Monsieur Emeric BARBIER et Madame Valérie AMBROIS ;

Le Maire indique que, conformément à l'article L.284 du code électoral, il doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Election du délégué

Enregistrement des candidatures : M. Philippe MARGNAT

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection du délégué :

- nombre de votants : 8

- nombre de suffrages déclarés nuls : 0

- nombre de suffrages déclarés blancs : 0

- nombre de suffrages exprimés : 8

- majorité absolue : 5

A obtenu : M. Philippe MARGNAT : 8 voix

M. Philippe MARGNAT est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de titulaire pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Election des trois suppléants :

Enregistrement des candidatures : Mme Chantal GUETAZ, Mme Marie FEUVRIER, Mme Coraline RIVAT

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- nombre de votants : 8
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme Chantal GUETAZ : 8 voix
- Mme Marie FEUVRIER : 8 voix
- Mme Coraline RIVAT : 8 voix

Mme Chantal GUETAZ, Mme Marie FEUVRIER et Mme Coraline RIVAT ont été proclamées élues au 1^{er} tour, en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

En cas d'égalité des suffrages, les suppléants sont élus selon leur âge, du plus âgé au plus jeune.

Par conséquent, l'ordre des suppléants est donc le suivant :

- 1 – Mme Marie FEUVRIER
- 2 – Mme Chantal GUETAZ
- 3 – Mme Coraline RIVAT.

Procès-verbal clos à 19 h 30.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN

